



# Fiche signalétique



## Dissolvant super-puissant pour colles de revêtements de sol

### Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

<b>Manufacturier</b>	: HG International b.v.	<b>Code</b>	: 103075164
<b>Adresse</b>	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	<b>No de fiche signalétique</b>	: 2.03
<b>Pays</b>	: Pays-Bas	<b>Date de validation</b>	: 9-5-2011.
<b>No de téléphone:</b>	: +31 (0)36 54 94 700	<b>Date d'impression</b>	: 9-5-2011.
<b>Fax</b>	: +31 (0)36 54 94 744	<b>Nom du responsable</b>	: P. Stienstra
<b>Internet:</b>	: www.hg.eu	<b>No de téléphone:</b>	: +1.705.726.5445
<b>Fournisseur</b>	: Solstrand Trading	<b>Fax</b>	: +1.705.734.0857
<b>Adresse</b>	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	<b>Pays</b>	: Canada
<b>Utilisations</b>	: HG "floor glue remover" is an extra strong and super-fast working glue remover.		

 **En cas d'urgence** : Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924

### Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
1,3-Dioxolane	646-06-0	30 - 100	Non disponible.
Diméthoxyméthane	109-87-5	15 - 30	Non disponible.
carbonate de propylène	108-32-7	1 - 5	Non disponible.
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	1 - 5	Non disponible.
Succinate de diméthyle	106-65-0	1 - 5	Non disponible.
Adipate de diméthyle	627-93-0	0 - 1	Non disponible.
disodium (tetrapropenyl)succinate	94086-60-9	0 - 1	Non disponible.
Hydroxypropylméthylcellulose		0 - 1	Non disponible.

### Section 3. Identification des risques

**État physique et Apparence** : Liquide. (Liquide récipité sous forme de gel.)

**Vue d'ensemble des urgences** : Danger!

VAPEUR ET LIQUIDE HAUTEMENT INFLAMMABLES.  
CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE.  
LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE INSTANTANÉ.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets chroniques potentiels sur la santé** : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Non disponible.  
**EFFETS MUTAGÈNES**: Non disponible.  
**EFFETS TÉRATOGENES**: Non disponible.

Suite à la page suivante

**Conditions médicales aggravées par une surexposition:** : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.

**Signes/symptômes de surexposition** : Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

## Section 4. Premiers soins

**Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Note au médecin traitant** : Non disponible.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** : Inflammable.

**Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 236.9°C (458.4°F) (Diméthoxyméthane).

**Point d'éclair** : Coupe fermée: Entre -18°C (0°F) et 23°C (73°F). (Pensky-Martens.)

**Limites d'inflammabilité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 4.7% Seuil maximal: 21% ( carbonate de propylène )

**Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

**Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Inflammable en présence de flammes nues et d'étincelles

**Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non disponible.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO<sub>2</sub>.

Liquide et vapeur très inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

**Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Combustible en présence de chaleur ou de flamme.

**Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Suite à la page suivante**

**Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements accidentels de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié à fermeture hermétique pour élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## Section 7. Manutention et entreposage

**Manutention** : Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion.

**Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

**Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

### Protection individuelle

**Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.

**Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Autre protection** : Non disponible.

**Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** :



**Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Masque à gaz. Bottes. Gants. Il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour éviter une quelconque inhalation du produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

### Nom du produit

1,3-Dioxolane  
Diméthoxyméthane  
Glutarate de diméthyle  
Succinate de diméthyle  
Adipate de diméthyle  
disodium (tetrapropenyl)succinate  
Hydroxypropylméthylcellulose

### Limites d'exposition

Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et Apparence</b>	: Liquide. (Liquide récipité sous forme de gel.)
<b>Couleur</b>	: Colorless to white (Pâle.)
<b>Odeur</b>	: Caractéristique. (Fort.)
<b>pH</b>	: Non applicable.
<b>Densité relative</b>	: 1 g/cm <sup>3</sup> (20°C / 68°F)
<b>Viscosité</b>	: Dynamique: Plus haute valeur connue: 0.6 cP (Ethyleneglycolmethylene ether) Cinématique: 210 cSt
<b>Solubilité</b>	: Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol, éther diéthylique, n-octanol, acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
<b>Point d'éclair</b>	: Coupe fermée: Entre -18°C (0°F) et 23°C (73°F). (Pensky-Martens.)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Inflammable.
<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Limites d'explosivité</b>	: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 4.7% Seuil maximal: 21% ( carbonate de propylène )
<b>Propriétés oxydantes</b>	: Non applicable.
<b>Remarques physico-chimiques</b>	: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité et réactivité</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions d'instabilité</b>	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	: Non disponible.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> )
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Ne se produira pas.

## Section 11. Information toxicologique

1,3-Dioxolane	DL50	5200 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3200 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	3000 mg/kg	Orale	Rat
methylal	DL50	>7950 mg/kg	Orale	Rat
carbonate de propylène	DL50	29000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	20700 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	>23780 mg/kg	Cutané	Lapin
Glutarate de diméthyle	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>5000 mg/kg	Cutané	Lapin
Succinate de diméthyle	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>5000 mg/kg	Cutané	Lapin
Adipate de diméthyle	DL50	>2250 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>200 mg/kg	Cutané	Lapin
disodium (tetrapropenyl)succinate	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
Hydroxypropylméthylcellulose	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
	:			
<b>Effets chroniques sur les humains</b>	:	Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.		
<b>Autres effets toxiques sur les humains</b>	:	Légèrement dangereux par la voie d'exposition suivante: de contact cutané (irritant). Non irritant pour les yeux. Non irritant pour les poumons.		
<b>Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux</b>	:	Non disponible.		
<b>Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains</b>	:	Non disponible.		

**Suite à la page suivante**

**Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains** : Non disponible.

**Effets spécifiques**

**Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité au niveau reproductif** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Section 12. Information sur l'écologie**

methylal	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6990 mg/l
carbonate de propylène	Cyprinus carpio (CL50)	96 heure(s)	>1000 mg/l
	Scenedesmus subspicatus (CI50)	72 heure(s)	>900 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	>1000 mg/l

**DBO et DCO** : Non disponible.

**Biodégradable/OCDE** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Produits de dégradation** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

**Remarque spéciale sur les produits de biodégradation** : Non disponible.




**Section 13. Considérations lors de l'élimination**

**Information sur les déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.



**Répartition des déchets** : Non disponible.

Consulter les autorités locales ou régionales.

**Section 14. Information relative au transport**

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	3271	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3271, PG II	3	II		<b>Quantité limitée</b> Oui. <b>Remarques</b> Quantité limitée
<b>Classification pour le TMD</b>	3271	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3271, PG II	3	II		<b>Remarques</b> Quantité limitée
<b>Classe ADR/RID</b>	3271	UN3271, ETHERS N.O.S. (Ethyleneglycol Methylene Ether, 67%, mixture), class 3, II, ADR Mélange. (Ethyleneglycolmethylene ether)	3	II		<b>Numéro d'identification du danger</b> 33 <b>Quantité limitée</b> LQ4 <b>Remarques</b>

**Suite à la page suivante**

						Limited quantity for upto 3 liter inner packing
<b>Classe IMDG</b>	3271	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3271, PG III Mélange. (Ethyleneglycolmethylene ether)	3	II		<b>Programmes d'urgence ("EmS")</b> F-E, S-D  <b>Remarques</b> Limite quantity for upto 1 litre inner packing
<b>Classe IATA-DGR</b>	3271	ETHERS N.O.S. (Ethyleneglycol Methylene Ether, 67%, mixture), class 3, UN 3271, PG II (+<23°C) (Ethyleneglycolmethylene ether)	3	II		-

## Section 15. Information réglementaire

**SIMDUT (Canada)**

: Classe B-2: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F).  
LIS ACPE: pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; Diméthoxymethane; L'eau

**Réglementations Internationales**

**EINECS** : Non disponible.

**DSCL (CEE)** : R11- Facilement inflammable.

**Listes internationales** : Australie (NCINAS): pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Diméthoxymethane; L'eau

Chine: pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; Diméthoxymethane; L'eau

Classe maritime de l'Allemagne: pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; Diméthoxymethane

Japon (MITI): pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; disodium (tetrapropenyl)succinate

Japon (MOL): hexanedioic acid, dimethyl ester

Corée (TCCL): pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; Diméthoxymethane; L'eau

Philippines (RA6969): pentanedioic acid, dimethyl ester; butanedioic acid, dimethyl ester; hexanedioic acid, dimethyl ester; carbonate de propylène ; Ethyleneglycolmethylene ether; Diméthoxymethane; L'eau

## Section 16. Renseignements supplémentaires

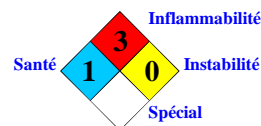
**Renseignements à indiquer sur l'étiquette**

: VAPEUR ET LIQUIDE HAUTEMENT INFLAMMABLES.  
CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, CRISTALLIN OU CORNÉE.  
LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE INSTANTANÉ.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)**

Santé	1
Risques d'incendie	3
Réactivité	0
Protection individuelle	C

**National Fire Protection Association (États-Unis)**



Suite à la page suivante

**Références** : Non disponible.

**Autres considérations  
spéciales** : Non disponible.

**Date d'impression** : 9-5-2011.

**Date d'édition** : 9-5-2011.

**Date de publication  
précédente** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 2.03

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.